



3 titres des séjours vie privée -> droit de renouvellement 5 ans

Par **lena1983**, le **05/05/2009** à **12:37**

Bonjour, rnrnJe suis étrangère, je suis en France depuis presque 3 ans. rnJe suis venue en tant que étudiante - j'ai réussi un Master et j'ai un contrat CDI depuis 1 an. rn rnJe suis pacse et dans un mois je vais recevoir mon 2 me titre de séjour d'un an. Pour le premier titre de séjour j'ai fait toutes les démarches moi même - et donc le motif du séjour est - vie privée et familiale. Pour le 2me titre de séjour j'ai demandé mon entreprise de faire le renouvellement. rnrnDonc, j'ai 2 questions par la suite à cette explication: rnrn1) en étant toujours Pacse, est-ce que sur la prochaine carte de séjour j'aurais un motif du séjour vie 'privée et familiale' ou ça changera pour 'salarié' ? rnrn2) Est-ce que l'année prochaine (quand j'aurais ma 3 me carte de séjour) je pourrais demander le renouvellement de la carte de séjour pour 5 ans ? naturalisation ? rnrnMerci beaucoup pour votre réponse. rnrnLena.